

rience et selon les circonstances et les besoins de notre pays unique. Nous avons aujourd'hui un système fédéraliste bien rodé et parfaitement adapté aux besoins particuliers et changeants d'un pays aussi vaste et aussi divers que le Canada, même si ce système ne convient pas aux tendances centralistes du gouvernement actuel.

Lorsque les Pères de la Confédération se sont réunis, la première fois, et ont éventuellement arrêté les détails de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ils ont cherché à éviter—certains d'entre eux du moins—ce qu'ils jugeaient être les dangers de la décentralisation à l'américaine. En 1867, ils trouvaient de graves défauts à la structure que ce pays avait prise depuis sa constitution. Par conséquent, certains règlements et certaines règles qu'ils ont insérées dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visaient expressément à accorder certains droits à chaque province et certains droits au gouvernement fédéral.

● (1840)

L'histoire n'a toutefois aucun respect à l'égard des experts et le gouvernement du Canada ainsi que le gouvernement des États-Unis ont considérablement évolué depuis 1867. Nous constatons que pour le moment, aux États-Unis, le pouvoir est centralisé à Washington. Les états ont pratiquement perdu leur pouvoir. Par ailleurs, certaines personnes qui ont étudié les rouages du gouvernement américain prétendent que la machine est déréglée à l'heure actuelle. D'après eux, la Fonction publique est devenue ingouvernable et intraitable. Le nouveau président des États-Unis a dit dernièrement qu'il fallait accentuer la décentralisation et qu'il fallait accorder plus de pouvoirs et de responsabilités aux états si on voulait leur permettre de résoudre leurs problèmes.

Ici au Canada, on prétend qu'il faudrait centraliser davantage les pouvoirs. Pourtant, l'expérience de certains pays comme la Suède, l'Angleterre et les États-Unis, où les pouvoirs ont été centralisés et où la Fonction publique a pris une telle ampleur qu'il n'est plus possible de la maîtriser, devrait nous servir de leçon.

Au fil des années, nous avons vu une autre évolution, en dépit du mouvement de centralisation qui a marqué les années de la crise et de la Seconde Guerre mondiale. Au cours de ces périodes, les gouvernements provinciaux ont reconnu qu'Ottawa devait avoir plus de pouvoir pour mieux aider le pays à traverser la guerre. Dans les années qui ont suivi le retour de la paix en 1946, les provinces ont repris plus de pouvoirs. C'est ce que permettent de constater les études que le gouvernement a publiées récemment.

En 1867, les subventions et subsides du gouvernement fédéral représentaient 80 à 90 p. 100 des recettes des provinces de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. A cette époque, les subventions et subsides constituaient entre la moitié et les deux tiers des recettes de ce qu'étaient alors les provinces d'Ontario et de Québec. Nous constatons que plus tard, en 1920, les provinces percevaient 65 p. 100 des recettes et le gouvernement fédéral seulement 35 p. 100. Par conséquent, en 1920, le Canada était devenu un pays beaucoup plus décentralisé.

Revenons aux chiffres de 1945: ils révèlent que le gouvernement fédéral percevait presque 72 p. 100 des recettes fiscales,

les provinces et les municipalités plus que 28 p. 100. Ces chiffres dénotent un déplacement sensible du pouvoir au cours de ces années, des provinces et municipalités vers Ottawa. Là encore, c'est parce que les Canadiens ont estimé qu'un transfert de pouvoir était nécessaire pour gagner la guerre, ce que nous avons fait, bien entendu.

En vérifiant les statistiques de 1978, nous constatons que la part de recettes revenant aux provinces est passée à près de 55 p. 100. Dès que la menace de guerre a été levée, les Canadiens ont estimé à nouveau que pour répondre pleinement aux besoins et aux aspirations de tous, il était nécessaire de décentraliser le pouvoir, ce qu'ils ont fait. Ces statistiques révèlent que ce sont les provinces et les municipalités qui ont gagné le plus d'argent car ce sont elles qui se sont trouvées en plein cœur de l'action. Cela prouve que les Canadiens ont suivi instinctivement la vieille règle politique de la délégation, c'est-à-dire que les règlements et les lois doivent être établis au niveau où leurs effets sont le plus ressentis. C'est une règle politique que notre gouvernement essaie d'oublier.

Ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est qu'au fil des ans, la constitution canadienne s'est révélée un document des plus souple. Ce rapport publié récemment souligne le fait que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a permis au Canada de faire la transition entre la société rurale d'antan à ce qu'il est aujourd'hui, une collectivité essentiellement urbaine et industrielle. Notre constitution nous a permis de réussir cette transition. Nous savons tous qu'au cours de cette période de changement, tous les paliers de gouvernement ont connu une énorme croissance. Malgré tout, le régime actuel est extrêmement souple. Il répond très bien aux besoins et aux exigences de chaque province. Notre constitution actuelle a réussi en ce qu'elle nous a permis de décentraliser le système. Seule la Suisse, considérée comme le pays le plus décentralisé du monde, nous dépasse de peu dans ce domaine. Grâce à notre système, les gouvernements provinciaux et celui d'Ottawa sont forts et bien armés pour assumer leurs fonctions précises. Ni les uns ni les autres ne sont autonomes. L'autonomie a cédé le pas à l'interdépendance. C'est normal. C'est pourquoi je m'oppose à ce qu'on nous impose cette proposition constitutionnelle, à l'instar de mon parti et de millions de Canadiens. Elle cherche à ébranler un système qui a donné de bons résultats par le passé et qui continuera d'en donner à l'avenir.

Dans un pays comme le nôtre, la collaboration et la consultation permanente sont indispensables. Notre pays est tout simplement trop grand, trop diversifié pour être dirigé uniquement à partir d'Ottawa, comme le propose cette mesure. Il faut qu'à l'avenir nous poursuivions l'élaboration de la politique nationale par voie de consultation et de discussion, et non pas de façon unilatérale, comme dans le cas de ce projet constitutionnel.

La Chambre doit se convaincre que l'ouest du Canada ne tolérera jamais plus le régime de la centralisation des pouvoirs à Ottawa quand c'est l'Ontario et le Québec qui, par le poids de leurs votes, emportent la décision, surtout quand il s'agit de questions fondamentales touchant directement aux intérêts des Canadiens de l'ouest. Nous avons vu les résultats de cette centralisation: la montée de l'aliénation et le séparatisme de plus en plus virulent qui règnent dans l'ouest du Canada.